

Mauges Communauté

Rue Robert Schuman – La Loge
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
02 41 71 77 10
contact@maugescommunaute.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT

Aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- Zones d'aménagement concerté (ZAC) à caractère économique ;
- Mobilité : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même Code. Les initiatives dites de « transport solidaire » sont exclues du champ de l'action mobilité portée par la communauté d'agglomération ;

Accueil des gens du voyage :

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

COMPÉTENCE LOGEMENT

Equilibre social de l'habitat :

- Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire : *études d'adaptation du parc ancien aux exigences d'amélioration des performances énergétiques, étude sur le logement et l'hébergement des jeunes, étude sur le logement des personnes âgées et handicapées ;*
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire : *garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de logements sociaux et action d'information sur le droit au logement et dispositifs d'aides financières en matière d'habitat ;*
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat : *élaboration d'un schéma de portage foncier ;*
- Action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : *information, conseil et orientation des communes du territoire dans le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne ;*
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : *mise en œuvre d'OPAH avec une recherche d'équilibre territorial. Les OPAH dont les études sont engagées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019, sont d'intérêt communal.*

Politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire ;
 - Définition des orientations du contrat de ville ;
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
-

OBSERVATIONS

Le PLH a été engagé par délibération en date du 22 février 2017, et approuvé le 20 novembre 2019.
Un bilan à mi-parcours du PLH a été effectué en début d'année 2023 puis approuvé en Conseil communautaire le 31 mai 2023.

Le SCOT du Pays des Mauges a été approuvé le 08 juillet 2013 et couvre l'intégralité de Mauges Communauté. L'analyse des résultats à 6 ans a fait l'objet d'une délibération en date du 19 juin 2019, concluant à la nécessité d'une révision qui est en cours. L'approbation du futur SCoT est prévue d'ici le début de l'année 2026.

